

Madagascar: des Clubs Droits pour promouvoir les droits des enfants et instaurer un environnement scolaire favorable à leur développement

RAPPORT FINAL



LE PROJET EN CHIFFRES

Célébration de la Journée internationale des droits de l'enfant avec les clubs

Localisation : région d'Analamanga, district d'Ambohidratrimo, commune d'Antanetibe-Mahazaza;

Durée du projet : 10 mois (février-décembre 2021);

Objectif du projet : sensibiliser des enfants scolarisés âgés de 8 à 12 ans, sur leurs droits et renforcer leurs capacités à évaluer le degré de réalisation de leurs droits;

Bénéficiaires : Environ 400 enfants et 10 enseignants des écoles d'Antoby et d'Antanetibe

Budget: 5000 €

MADAGASCAR



Souvenez-vous !

Selon l'UNICEF, près de **90% des enfants malagasy déclarent avoir été victimes de maltraitance** au sein de leur famille et **1 enfant sur 2 affirme également avoir subi des violences en milieu scolaire**. Ces violences correspondent aussi bien à des violences entre pairs (bousculades et bagarres dans la cour) que des violences d'adultes envers les enfants (châtiments corporels, privations, abus sexuels et violences psychologiques).

Par ailleurs, environ **65% de ces enfants considèrent le châtement corporel au sein du domicile familial comme étant justifié**.

Dans ce contexte de violences récurrentes, il semble nécessaire de sensibiliser les enfants sur leurs droits et sur l'importance de la protection de l'enfance.

C'est pourquoi, le projet des "Clubs Droits" a vu le jour. A travers une méthodologie et des outils préalablement définis par Un Enfant par la Main (UEPLM), le projet vise à **sensibiliser des groupes d'enfants scolarisés de 8 à 12 ans, réunis sous forme de clubs, sur leurs droits et renforcer leurs capacités à évaluer le degré de réalisation de leurs droits**.

La création de "**Clubs Droits**" devait permettre la mise en place d'un système de **sensibilisation par les pairs** en milieu scolaire, et plus largement au sein de l'ensemble de la communauté.

In fine, la mise en place de ce projet pilote devait permettre à UEPLM de tester cette méthode et des outils de sensibilisation et de formation, afin éventuellement de la répliquer dans l'ensemble des écoles du programme Vahatra.



Grâce à vous

Un Enfant par la Main à Madagascar a pu mettre en œuvre l'ensemble des activités prévues. Celles-ci ont commencé en février 2021 et se sont terminées à l'occasion de la Journée Internationale des Droits de l'Enfant, le 20 novembre.

Le projet s'est déroulé en trois phases, chacune ayant des objectifs définis.

1ère étape: sensibilisation et formation des enseignants

OBJECTIFS:

- **Former les enseignants aux principes de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE), à l'animation des séances de sensibilisation aux droits et à la communication bienveillante.**
- **Présenter les modalités de mise en place d'un Club Droits.**
- **Permettre également de recueillir les points de vue des participants sur le déroulé des activités.**

Les animateurs en charge d'animer les futurs Clubs Droits, membre de l'**Association des Enfants d'Antananarivo** ont organisé au préalable une **séance de sensibilisation et de formations aux droits de l'enfant** auprès des enseignants des deux écoles ciblées, Antanetibe et Antoby. Sensibiliser les enseignants les aide à instaurer un climat de confiance et à favoriser la prise de parole des enfants. Les animateurs se sont attachés à diffuser des messages clés:

- Les enfants ne sont plus de simples bénéficiaires, mais des acteurs de leur développement;
- Les enfants ont des droits, reconnus par la loi, qui doivent être respectés et distingués de leurs besoins;
- Les enfants sont soutenus et encouragés à faire respecter leurs droits.

Le programme de **sensibilisation** incluait : des tests, la présentation du cadre légal malgache, la Convention internationale relative aux Droits de l'Enfant et ses principes directeurs, des échanges sur les différentes sortes de violences faites aux enfants, la protection de l'enfance (incluant la manière de l'appliquer, telle que les signalements, les numéros verts etc.).



Les animateurs ont également enseigné les bases de l'animation et de la **communication bienveillante**:

- Introduction à la communication bienveillante : à partir de jeux de coopération, les animateurs ont réussi à faire prendre conscience de l'importance d'une bonne communication dans les activités et fait découvrir les multiples façons de communiquer.
- Explication sur le fonctionnement émotionnel du cerveau, notamment la distinction entre l'émotion et la réaction, le rapport entre le rationnel et l'émotionnel, les différentes manifestations des émotions.
- La spécificité de l'enfant dans la gestion des émotions, notamment l'accueil du sentiment d'un enfant.

Quelques mises en situation ont été organisées afin de résumer la formation.

Les modalités de la création et de l'organisation des Clubs Droits ont également été présentées afin de solliciter l'engagement des enseignants:

- Désignation d'un **enseignant point focal**;
- Tenue des séances de sensibilisation auprès des clubs un samedi par mois jusqu'au mois de juin;
- 10 membres titulaires et 10 suppléants par club, âgés de 8 à 12 ans;
- Déplacement des enfants jusqu'à l'école d'Antanetibe;
- Restitution en classe des principaux messages pendant 10 minutes le lundi matin suivant.

Enfin, les animateurs et enseignants ont préparé ensemble la journée de sensibilisation avec tous les enfants, notamment en préparant des cas pratiques sous forme de jeux.



Les enseignants s'entraînent à l'animation des futures séances

2ème étape: sensibilisation de 120 enfants de 8 à 12 ans

OBJECTIFS:

- Promouvoir les droits des enfants auprès de l'ensemble des élèves;
- Initier la création des Clubs Droits en élisant leurs membres.

Les séances ont été animées par les animateurs, de paires avec les enseignants préalablement formés.

En premier lieu, une **évaluation du niveau de connaissance** des enfants sur leurs droits a été faite. Elle a révélé de nombreuses lacunes.

Les animateurs ont fait une présentation du cadre légal sur les droits de l'enfants, les différents abus dont ils peuvent être victimes et la manière de signaler ces abus.



Ils ont utilisé pour cela les jeux préparés en amont avec les enseignants:

Le jeu de l'oisillon

Objectifs pédagogiques : à la fin des activités, les enfants sont capables d'identifier leurs droits fondamentaux et d'établir un lien entre leurs besoins humains et leurs droits.

Activité: présentation d'un oisillon en dessin; les enfants doivent imaginer les soins dont un oisillon a besoin pour vivre. On leur demande ensuite de faire le rapprochement avec leurs besoins.



Les élèves étudient leurs besoins fondamentaux avec le "jeu de l'oisillon"

Le jeu de la ville idéale

Objectifs pédagogiques : comprendre l'environnement idéal pour qu'un enfant puisse pleinement jouir de ses droits et faire prendre connaissance aux participants de l'importance d'un environnement sain et l'existence des structures de protection de l'enfance pour l'épanouissement et la protection d'un enfant.

Activités : par groupe, les participants doivent créer une ville idéale afin de répondre aux besoins de tous les enfants. Une fois finies, les villes sont testées au travers d'une histoire pour vérifier qu'elles permettent à tous les enfants de vivre heureux.



Les élèves présentant leur ville idéale

Ces deux activités ont permis aux enfants de devenir **acteurs** de la mise en œuvre de leurs droits par des réflexions, adaptées à leurs capacités, sur leur environnement et la protection de l'enfance.

Suite à cela, les animateurs ont présenté les Clubs Droits et leur fonctionnement, puis ont procédé à l'**élection de leurs membres**.

Afin d'intégrer les clubs, il faut être âgé au minimum de 8 ans et être *a minima* en classe de CE. Chaque club comporte théoriquement 10 titulaires et 10 suppléants, dans le respect de la parité.

Composition:

- Un **Président** : représentant auprès de la communauté scolaire et des autorités; il est responsable de la formalisation du club et du respect de son règlement intérieur.
- Un **Secrétaire** : responsable de la rédaction des mémos de fin de séance.
- Une **Commission Droits** : avec 2 membres titulaires, responsables de la rédaction du règlement intérieur, de la détection des difficultés rencontrées par les élèves, de la remontée des informations vers le point focal (enseignant) ou directeur, et de l'installation d'une "boîte à droits" afin de relever régulièrement des suggestions pour leur bonne mise en œuvre.



- Une **Commission Communication** : avec 2 membres titulaires, responsables d'informer sur les activités du club auprès de la communauté scolaire et des autorités locales, et de la restitution des activités du club droit en classe.
- Une **Commission Evènement** : avec deux membres titulaires chargés de proposer des activités pour la célébration de la Journée internationale des Droits de l'Enfant et de gérer la logistique des activités de sensibilisation.



Points positifs :

- Forte participation des enfants à toutes les animations et les activités;
- Forte motivation des enfants à devenir membre des Clubs Droits;
- Ouverture de la parole des enfants.



Points négatifs:

- Faible participation des enseignants lors des animations et des activités prévues, ce qui a entraîné une désorganisation;
- Faible motivation des enseignants lors de la journée de sensibilisation;
- Une demi-journée n'était pas suffisante pour faire la sensibilisation des 120 enfants présents, étant donné le nombre insuffisant d'enseignants et d'encadrants animateurs.



- **Prévoir une animation sur une ou deux journées pour la sensibilisation.**
- **Mieux préparer les enseignants pour la casquette d'animateur.**

3ème étape: séances avec les Clubs Droits

OBJECTIFS :

- Permettre aux enfants de réfléchir collectivement sur leurs droits et la protection de l'enfance;
- Mettre en avant les problématiques principales que rencontrent certains enfants;
- Permettre la prise de parole sur certains sujets sensibles dans la société.

Au cours des séances des clubs, les enfants ont pu discuter tous ensemble de la meilleure façon de s'organiser pour **améliorer l'effectivité de leurs droits** et la manière d'informer tous les enfants de l'école, mener des activités dans l'école, en classe ou dans la rue pour faire connaître et respecter leurs droits, **apprendre à se faire entendre**, planifier les activités pour des célébrations telle que la Journée internationale des Droits de l'Enfant (JIDE), ou encore créer des dessins, affiches et chants qui pouvaient permettre d'informer les adultes.

L'objectif était d'organiser une séance par mois le samedi matin et une restitution de 10 minutes en classe le lundi suivant la session de travail.

La **première séance** (mars) visait à informer les enfants sur le **droit à l'identité et à la famille**, ainsi que le **droit à un environnement sain**. Les enfants se sont montrés rapidement à l'aise pour s'exprimer sur ces thématiques.



Jeu "brise-glace" en extérieur

Les séances suivantes devaient concerner le **droit à la protection et à la justice**, et le **droit à la participation**. Cependant, suite à la recrudescence de l'épidémie de COVID-19, les écoles ont fermé et les séances d'avril et mai ont dû être reportées. Un **livret sur les droits** devait être conçu pour célébrer le Mois de l'Enfance (juin), mais il a été décidé de le réaliser pour une sortie à l'occasion de la **Journée internationale des Droits de l'Enfant** le 20 Novembre. La deuxième séance (juin) a donc été dédiée à la préparation de ce livret. La reprise fut assez complexe, avec beaucoup d'absences, que ce soit au niveau des enseignants points focaux ou des enfants.

Lors de cette **deuxième séance**, les animateurs ont d'abord fait un retour sur la dernière réunion avant de commencer l'atelier de dessin en présence d'une dessinatrice professionnelle, *Sleeping Pop*. Les enfants ont appris les techniques de base en dessin pour pouvoir dessiner des personnages. Cette séance a beaucoup plu aux enfants qui ont été bien encadrés par l'artiste et les animateurs.



Atelier artistique avec les membres des Clubs Droits

La **troisième séance** fut consacrée au **droit à la protection, à la justice**, ainsi qu'au **droit à la participation**. Malheureusement, dû à un manque de communication avec les enseignants, les enfants d'une des deux écoles étaient absents. Les animateurs ont relevé que les enfants qui étaient présents étaient cependant de plus en plus ouverts et participatifs lors des animations. Ils avaient déjà de bonnes notions sur certains types de violence, mais la session fut utile pour renforcer leurs connaissances sur les formes de protection existantes (autoprotection, signalement...).

La **4ème séance** fut organisée en août, en présence des enfants des deux écoles. Les animateurs ont souhaité faire un petit résumé de la séance précédente pour les enfants absents lors de la dernière session. Ils se sont ensuite consacré au **droit à l'éducation**, ainsi qu'au **principe d'égalité**. Les animateurs et enseignants points focaux ont relevé un gros travail à faire avec les enfants sur l'**égalité des genres**.

En Octobre a eu lieu la **5ème séance** de sensibilisation. Celle-ci s'est déroulée sous la forme d'un second atelier d'art plastique, lors duquel les enfants ont travaillé sur des dessins pour illustrer les droits sur lesquels ils ont travaillé, les violences dont ils peuvent être victimes et les solutions à apporter. Ce fut l'occasion de travailler sur le livret droit, à paraître en Novembre. Les animateurs et points focaux étaient accompagnés de la dessinatrice réalisant le livret. Celle-ci a choisi quelques illustrations réalisées par les enfants pour les intégrer dans le livret.

Cette réunion a également été l'occasion de commencer la préparation de la **Journée Internationale sur les Droits de l'Enfant**. Avec les enseignants points focaux, les enfants ont travaillé en petits groupes pour créer des pancartes, poésies, danses ou pièces de théâtre pour célébrer cette journée. Une répétition a eu lieu le 13 Novembre.



JIDE

20-11

La célébration de la Journée internationale relative aux Droits de l'Enfant (20 Novembre) s'est très bien déroulée, avec une forte participation des enfants des Clubs Droit et de leurs pairs. Le maire de la commune Antanetibe Mahazaza étaient présent et a prononcé un discours, illustrant l'engagement de la commune pour le respect des droits de l'enfant. Les enfants des Clubs Droit ont pu s'exprimer via de petits discours de leurs représentants, des pièces de théâtre, des chants, des poésies et les danses qu'ils ont préparés avec les points focaux. Une procession a été organisée dans le village, lors de laquelle les enfants ont scandé des slogans pour réclamer la protection de leurs droits fondamentaux. Les animateurs de l'**Association des Enfants d'Antananarivo** étaient présents et ont animé des jeux pour les enfants et adultes venus célébrer la journée.

La JIDE en photos



Discours du maire et des représentants des Clubs Droits



Spectacles organisés par les Clubs Droits



Parade des enfants revendiquant leurs droits fondamentaux



Jeu de collaboration renforçant la solidarité entre pairs

Leçons apprises

Le rôle des **enseignants points focaux** est primordial. Non seulement ils encadrent les séances avec l'aide des animateurs, mais ils sont aussi chargés d'accompagner les enfants membres des clubs au-delà des sessions, pour la restitution des messages clés en classe, la détection des difficultés rencontrées par les élèves etc. Or, cette responsabilité a été mal appréhendée au cours du projet par certains enseignants.



- **Prendre plus de temps pour l'atelier de sensibilisation des enseignants en amont (minimum 2 jours), afin qu'ils saisissent bien dès le départ l'ampleur de leurs responsabilités, et puissent encadrer la participation des enfants aux activités;**
- **Envisager une indemnisation pour les enseignants points focaux;**
- **Faire des ateliers de manière régulière avec les enseignants (2 fois par an) sur les thématiques de l'animation, les droits, la communication non-violente, la coopération en classe etc.**

L'organisation des séances doit permettre aux enfants d'être à l'aise et d'acquérir les connaissances de base sur un ou deux droits fondamentaux. Il est essentiel de prendre son temps et de ne pas trop espacer les séances afin de toujours conserver un certain dynamisme.



- **Alléger les séances et traiter un droit par séance;**
- **Accroître le rythme des séances (plus d'une fois par mois);**
- **Conserver des jeux "brise-glace" en début de séance, afin de garder une cohésion du groupe et apprendre à connaître les enfants;**
- **Conserver les ateliers de dessin ou mettre en place une autre forme d'atelier artistique ou manuel pour favoriser l'expression des enfants.**

Il est assez complexe de maintenir le rôle de chaque enfant en dehors du cadre des séances de sensibilisation, et de rendre effective la participation des enfants en tant que membres du club. Les commissions formées ne sont pas toujours fonctionnelles.



- **Lors de l'élection des membres du club, s'assurer que les élèves ont le niveau requis pour leur responsabilité (ex. bonne écriture pour le Secrétaire);**
- **Renforcer l'accompagnement des membres des clubs par les enseignants points focaux au quotidien.**



Notre partenaire technique:



Association Enfants Antananarivo

**Ils ont rendu
ce projet possible :**

VÉLOTOUR



Nos donateurs particuliers

A propos de l'Association

Fondée en 1990, Un Enfant par la Main est une Association de solidarité internationale, agréée par le Comité de la charte du don en confiance et membre du réseau ChildFund Alliance. Sa mission est de permettre aux enfants défavorisés de devenir des adultes autonomes et responsables grâce à une approche pragmatique, globale et pérenne du développement, centrée sur l'éducation. L'Association mène avec ses partenaires sur le terrain, des programmes de développement dans 18 pays en Afrique, aux Amériques et en Asie, et est directement opérationnelle à Haïti et à Madagascar.

Un Enfant par la Main mène ses activités dans les domaines de l'éducation, la santé, la nutrition, l'accès à l'eau, la protection, ainsi que le développement économique et agricole.

***Faire découvrir ce projet à votre entourage,
une façon concrète de parler de nos actions.***

Votre générosité nous permet d'agir efficacement et durablement. MERCI !